

**Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel
(EPU)
(27 janvier – 07 février 2014)**

**Intervention du Représentant Permanent de Madagascar à l'EPU du Chili
Genève, mardi 28 janvier 2014 (matin)**

(Temps de parole: 1mn 25s)

Monsieur le Président,

La délégation malgache souhaite la bienvenue à la délégation du Chili et la félicite pour son rapport national et pour la brillante présentation qui a été effectuée dans ce sens.

Elle salue la démarche participative et inclusive adoptée par le Chili dans l'élaboration de ce rapport avec la participation de tous les acteurs et représentants de la société civile.

La délégation malgache salue également la détermination du Chili à honorer ses engagements internationaux qui se traduisent par:

- la création de l'Institut National des Droits de l'Homme, conformément aux principes de Paris;
- la ratification du Statut de Rome
- et la ratification de la Convention sur les disparitions forcées.

Par ailleurs, nous prenons note des mesures législatives et réglementaires qui ont été prises pour améliorer et renforcer le cadre juridique et institutionnel dans les domaines tels que politique, économique, social et culturel.

Nous nous réjouissons des avancées enregistrées par le Chili en matière de:

- Lutte contre toutes les formes de discrimination en adoptant la loi anti discrimination
- Lutte contre la torture
- Lutte contre la pauvreté
- Promotion de la condition de la femme en élaborant le plan pour l'égalité des chances 2011-2020
- Protection des enfants grâce à l'élaboration des mesures visant la lutte contre les pires formes de travail des enfants
- Et Promotion et protection des droits des populations vulnérables et autochtones

Enfin, nous encourageons davantage le Chili à poursuivre les efforts engagés dans le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.